



Flashé avec la voiture de mon père : comment payer

Par **Agama94**, le **05/08/2013** à **14:56**

Bonjour, rn rn rn Lors de mes congés je me suis fait flashé à 117 (retenu 111 km/h) sur un portion à 90km. rn rn rn Voici ma question : rn- Pour éviter à mon père la perte de points, la seule démarche possible est de faire une requête en exonération en indiquant que j'étais le conducteur. Toutefois ce processus ne permet pas le paiement de l'infraction (cas n°2). rn rn rn Pouvez-vous me préciser quel sera la suite de la procédure et si le montant de l'amende à payer (à priori elle ne pourra pas être de 90 € - délai supérieur à 15 jrs) ? rn rn rn A moins qu'il ne soit possible d'envoyer en simultanée un chèque de 90 € ? rn rn rn Merci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **05/08/2013** à **18:44**

bjr, rn rn rn selon mon expérience personnelle, quand votre père recevra le PV, il lui suffira d'indiquer que c'était vous le conducteur et de retourner le courrier comme il est indiqué. rn rn rn vous recevrez alors le PV sans majoration que vous paierez avec les points en moins. rn rn rn cdt

Par **Agama94**, le **06/08/2013** à **10:45**

Merci pour votre réponse.